



SONGON-KASSEMBLÉ : LOGEMENTS SOCIAUX

5617 SOUSCRIPTEURS

REÇOIVENT LEURS CLÉS DES MAINS DU PREMIER MINISTRE



Tiémoko Meyliet Koné

Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire

L

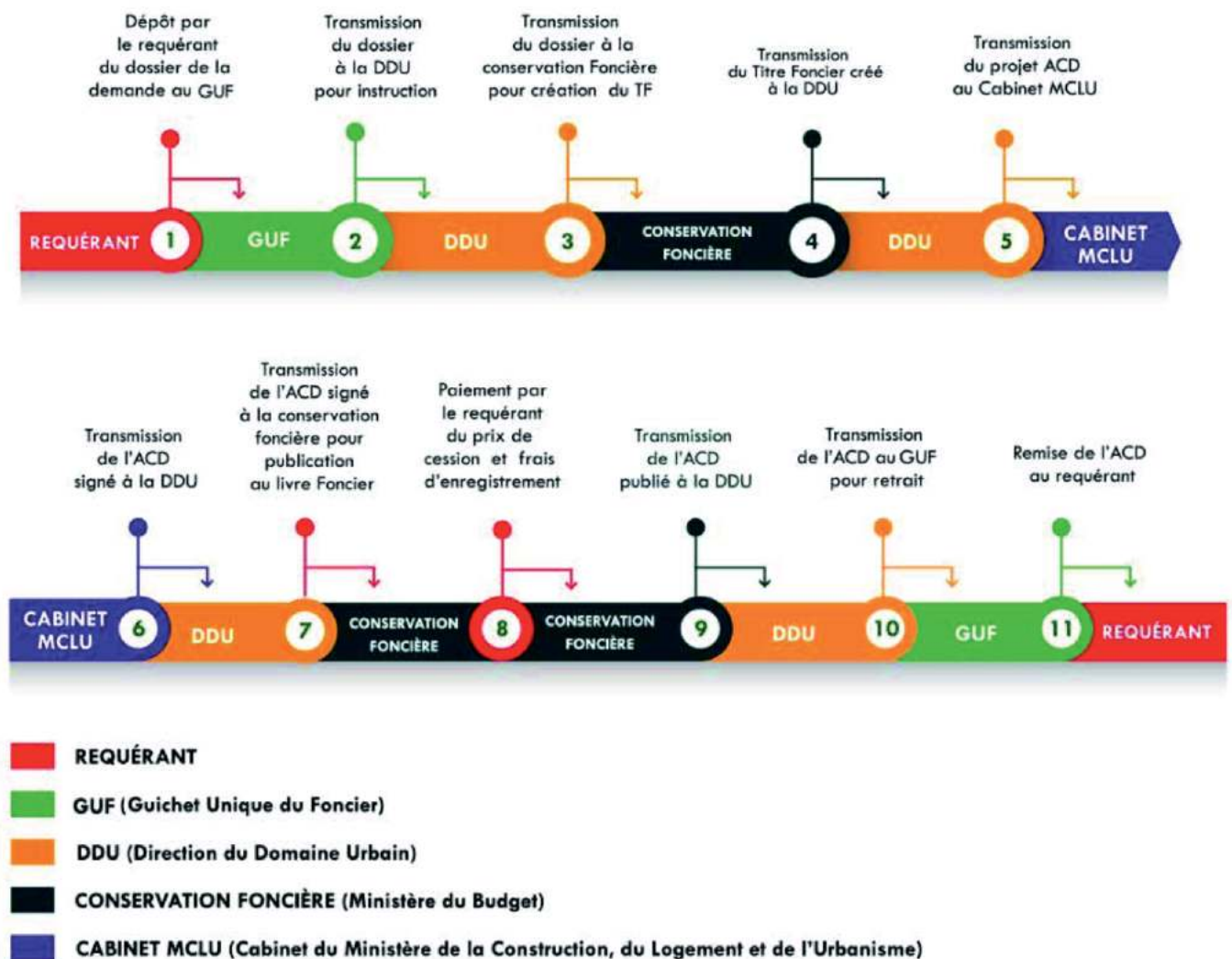
e Ministre Bruno Nabagné Koné a pris part le lundi 23 Janvier 2023 au Sofitel Hôtel Ivoire, à la cérémonie de lancement officiel du dispositif de suivi évaluation de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

Placée sous la présidence et la présence effective du Vice-président de la République SEM Tiémoko Meyliet Koné, cette cérémonie a enregistré la participation des membres du gouvernement et des représentants des organisations de la société civile.



De droite à gauche - L'inspecteur Général **Ahoua N'DOLI**, le Premier Ministre **Patrick ACHI** et le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, **Bruno Nabagné KONÉ**,

COMMENT OBTENIR SON ARRÊTÉ DE CONCESSION DEFINITIVE



MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

ASSAINISSEMENT DES BAIES LAGUNAIRES DU DISTRICT D'ABIDJAN LE MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME SENSIBILISE LES RIVERAINS

Le mardi 17 Janvier 2023, la Plateforme Collaborative de Contrôle des Constructions (PCCC), s'est rendue dans la commune de Marcory plus précisément à Anoumabo ainsi qu'à Koumassi ZOE BRUNO et à Port-Boüet, quartier Adjahui. Il s'agissait pour cette équipe du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme de faire l'état des lieux et de sensibiliser les riverains sur leur cadre de vie et l'avenir du plan d'eau lagunaire abidjanais. Cette visite a pris un tour particulier au regard de la scène de chaos qui a accueilli l'équipe à chaque étape.

Partout, la même scène de désolation. Partout, des tas d'immondices et de détritiques s'étalent à perte de vue et dégagent une odeur suffocante, pestilentielle. Partout, des déchets ménagers et électroniques jonchent le sol, tandis que les eaux usées ruissellent inlassablement. Le tout formant une boue innommable dans laquelle grouillent toutes sortes de bestioles nuisibles pour la santé.

Que ce soit à Anoumabo, à Koumassi ZOE BRUNO et à Adjahui, le constat est le même : l'insalubrité y règne en maître, car de systèmes de drainage des eaux usées, de stockage de déchets et de fosses septiques, il n'en existe point. Résultat : les conduits et autres tuyaux

d'évacuation déversent tout leur contenu dans la lagune, au mépris de toute règle d'hygiène. Ce désordre constaté de part et d'autre de la baie lagunaire du District d'Abidjan est la conséquence de l'installation anarchique par une certaine frange de la population. Une baie des Lagunes qui, aujourd'hui, croule sous le poids des ordures et une lagune quasi-asphyxiée par la pollution humaine.



Marcory - Anoumabo

Face à ce sombre tableau, Monsieur YAO N'Goran, responsable de la PCCC, a souligné face aux riverains rencontrés à chaque visite, l'importance de cette mission, qui vise à faire bouger les lignes et faire changer les comportements pour le bien-être des populations.



Marcory - Anoumabo



Marcory - Anoumabo

« Cette action que nous menons est au profit de tous, il s'agit de la question de la pollution de la lagune. Il se trouve qu'aujourd'hui, la lagune subit les effets de toutes nos actions, eaux usées, déchets ménagers, tous sont déversés dans la lagune », c'est pourquoi « lorsque nous construisons, nous devons prévoir des fosses septiques et puits perdus pour recueillir les eaux des ménages et de nos latrines, même quand nous sommes installés sur les berges, la lagune ne devrait servir de dépotoir », a-t-il fait remarquer.

Il convient de préciser que la Plateforme Collaborative de Contrôle des Constructions est une structure qui regroupe en son sein le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, le Ministère en charge de l'Hydraulique de l'Assainissement et de la Salubrité, le District Autonome d'Abidjan et de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), et dont le rôle est de veiller au respect des normes en matière de constructions et de garantir un cadre de vie agréable et assaini aux populations.

Parce qu'« au final, tous ces déchets déversés sont drainés par les pluies et vont former des amas le long des baies lagunaire donnant ainsi un tout autre visage à notre belle ville » a-t-il ajouté.



Koumassi - ZOE BRUNO



Monsieur N'GORAN YAO

Chef de la Brigade d'Investigation de Contrôle Urbain

PROJET D'ADRESSAGE DU DISTRICT D'ABIDJAN (PADA) **SIGNATURE DE CONVENTION ENTRE LE MCLU ET SES PARTENAIRES**



De droite à gauche - **Bruno Nabagné KONÉ**,
Ministre de la Construction du Logement
et de l'Urbanisme & **Moussa SANOGO**,
Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État

La cérémonie de Signature de la Convention Cadre de Partage de Données dans le cadre du Projet d'Adressage du District d'Abidjan (PADA), a eu lieu dans l'après-midi du 24 janvier 2023, dans la salle de conférences du 17ème étage, de la Tour A du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme en présence de Messieurs les Ministres de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Nabagné KONÉ, Moussa SANOGO, du Budget et du Portefeuille de l'État, et de Messieurs les Directeurs Généraux de l'Institut National des Statistiques (INS), DOFFOU N'Guessan, du Bureau National des Études Techniques et du Développement (BNETD), Kinapara COULIBALY et de la Poste, Isaac GNAMBA.

Des personnalités qui ont procédé à la Signature de cette Convention de Partage de Données, instrument indispensable à la réussite des Projets d'Adressage, et de pérennisation des données d'adresses, ultime étape de mise en œuvre des activités préalables et indispensables, à la réussite dudit projet.

Selon le Ministre Bruno Nabagné KONÉ dont le Ministère est chargé de conduire cet ambitieux

programme à travers la Direction de l'Adressage, de la Gestion et la Restructuration Urbaine (DAGERU), les impacts positifs liés à l'Adressage du District d'Abidjan et plus tard l'intérieur du pays sont nombreux.

En effet, cela permettra de faire considérablement bouger les lignes et changer la donne en profondeur et sur la durée dans plusieurs secteurs de la vie courante. On peut citer pêle-mêle, les actes de la vie courante (repérage dans la ville, services d'urgence et de sécurité, etc.), les activités économiques (notamment au travers du développement du e-commerce), et la communication entre société civile, secteur privé et État qu'il s'agisse de gestion foncière, fiscale, de services de base, de la poste, etc.

Un plan qui permettra également de rendre l'adresse visible par le panneautage de toutes les voies et le pochage des bâtiments, développer une Base de Données d'Adresses associant le foncier et le cadastre, et à partager avec les acteurs métiers, profiter des opportunités qu'offrent les NTIC pour faire développer, de nouveaux applicatifs métiers par le secteur privé.

Les deux Ministres ont exprimé leur satisfaction, encouragé et exhorté les principaux acteurs à poursuivre le travail, afin de mener à bien ce projet.



LES MINISTRES BRUNO NABAGNÉ KONÉ ET AMADOU COULIBALY MUTUALISENT LES EFFORTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PORTEFEUILLE DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES



De gauche à droite : **Bruno Nabagné KONÉ**,
Ministre de la Construction du Logement et de
l'Urbanisme & **Amadou COULIBALY**, Ministre de
la Communication et l'Economie Numérique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de digitalisation, j'ai participé à une réunion de présentation du Portefeuille du programme de développement des infrastructures numériques qui s'est tenue, **le lundi 30 Janvier 2023, au centre de production du SIGFU, sur invitation de mon collègue, Amadou COULIBALY.** Cette réunion a permis au Ministre de la Communication et l'Economie Numérique, de présenter les premiers éléments qui constitueront le schéma fonctionnel des projets contenus dans la feuille de route du Comité National de Digitalisation (CNDigit).

Il s'agissait surtout, dans une démarche participative, de recueillir mes avis en tant qu'ancien Ministre de la Communication et les avancées digitales dans les services du MCLU, en vue de leur prise en compte dans l'élaboration du Portefeuille du programme définitif de développement des infrastructures numériques.

Selon le Ministre Bruno Nabagné KONÉ, les clés du succès de la feuille de route du CNDigit résident dans la volonté politique, la mutualisation des efforts et la culture du changement de comportement ou de pratiques dans les administrations publiques par l'intégration des innovations digitales au cœur des procédures administratives.

Par ailleurs, il a assuré son collègue de tout son soutien et de celui de son Département ministériel qui réalise déjà des avancées considérables dans le processus de dématérialisation de ses process.

Notamment avec le Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU), le Projet d'Adressage du District d'Abidjan (PADA), et la Gestion digitale du courrier, ainsi que la digitalisation de la délivrance du Permis de Construire (PC) et le contrôle des constructions.

SONGON-KASSEMBLÉ : LOGEMENTS SOCIAUX

5617 SOUSCRIPTEURS**REÇOIVENT LEURS CLÉS DES MAINS DU PREMIER MINISTRE**

5617 acquéreurs ayant souscrit au programme de Songon-Kassemblé dans le cadre du Programme présidentiel de Construction de Logements sociaux et économiques (PPCLSE), ont reçu les clés de leurs habitations le 16 mars 2023, des mains du premier ministre, Jérôme Patrick Achi, accompagné du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Nabagné Koné.

Chose promise, chose due. Le gouvernement ivoirien a, à nouveau honoré ses engagements. Le 16 mars 2023, le Premier ministre ivoirien, Jérôme Patrick Achi, en présence du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme Bruno Koné Nabagné, a remis les clés de 5617 acquéreurs ayant souscrit au programme de Songon-Kassemblé dans le cadre du Programme présidentiel de Construction de Logements sociaux et économiques (PPCLSE au titre de

l'année 2022. Cet événement couplé à l'inauguration des infrastructures primaires réalisées par l'Etat de Côte d'Ivoire sur le site de Songon-Kassemblé a été l'occasion pour Patrick Achi de rappeler que ce programme vise la construction de 150 000 logements sur la période 2021-2025.

Une priorité absolue du projet de société du président Alassane Ouattara, selon lui, et pour laquelle plus de 100 milliards ont été investis dans les travaux de voiries, de raccordement aux différents réseaux d'eau et d'électricité.

Le chef du Gouvernement ivoirien a, à cet effet, lancé un appel pressant à tous les acteurs des secteurs notamment les promoteurs immobiliers, constructeurs, les bailleurs entre autres, afin d'intensifier les efforts aux côtés du Gouvernement pour qu'ensemble, il soit réalisé dans les meilleurs délais, l'ambition présidentielle du logement pour tous. « Je veux vous inviter à la recherche constante de l'excellence sur les chantiers respectifs en respectant les délais afin d'offrir à nos populations ce qu'elles sont en droit d'attendre. Je vous invite à former et faire progresser nos ouvriers, techniciens et ingénieurs du bâtiment qui, demain, seront les acteurs d'une industrie ivoirienne de logement promise à un développement massif, » a souhaité le Premier ministre.





McCANN



**Nous sommes à
votre écoute au**

13 78

Pour améliorer son service et être plus proche de vous, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme met à votre disposition un centre d'appel pour vous conseiller, vous informer et répondre à toutes vos préoccupations concernant :

- **L'ACD**
- **Les lotissements**
- **Le permis de construire**
- **Le programme des logements sociaux**
- **Le foncier**
- **Les procédures et services du Ministère**

Le Centre d'Appel est à votre service du lundi au vendredi de 8h à 18h.

LE MINISTRE BRUNO NABAGNÉ KONÉ FÉLICITE
**MADAME DOUYOU BOBO LARISSA, ÉLUE "MEILLEURE DRH
 DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE IVOIRIENNE,**

"AU TITRE DE L'ANNÉE 2022"



De gauche à droite - Bruno Nabagné KONÉ, Ministre de la Construction du Logement et de l'Urbanisme & Madame DOUYOU née Bobo W. Larissa, Directrice des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de la Construction.

Le Ministre Bruno Nabagné KONÉ a reçu en audience, Madame Douyou née Bobo W. Larissa, Directrice des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, lauréate du prix du meilleur DRH de la Fonction Publique ivoirienne, lors de la 1ère édition des Awards de la Fonction Publique, qui s'est tenue le jeudi 1er décembre 2022.

Au cours de cette rencontre de présentation dudit prix au Ministre en charge de la Construction, Madame Doyou BOBO Wayounon Larissa, qui était accompagnée du Directeur de Cabinet, M. Alexandre KOUAME et de la Cheffe de Cabinet, Madame Salimata Dembelé-Diarra, a expliqué l'historique et le sens de l'institution des Awards de la Fonction Publique.

À cet effet, elle a indiqué que ce prix a été initié par le Ministère de la Fonction Publique en vue de promouvoir l'excellence, le travail bien fait et le

mérite dans l'Administration Publique. "Le prix vise également à créer une saine émulation entre les personnalités pour un meilleur service aux citoyens." a-t-elle ajouté.

En retour, le Ministre Bruno Nabagné KONÉ s'est dit heureux et honoré de savoir qu'un de ses plus proches collaborateurs vient de remporter un tel prix. Il a donc félicité la lauréate pour son engagement et son travail au profit de l'amélioration de l'image du Ministère de la Construction. "Le plus difficile commence maintenant pour vous, car il faudra travailler davantage pour maintenir le cap", a-t-il souligné.

Notons que le prix du meilleur DRH de la Fonction Publique ivoirienne est composé d'un diplôme de participation, un trophée et une enveloppe.


MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Votre **CONTRAT DE BAIL SÉCURISÉ**
à usage d'Habitation

**Locataires, c'est le contrat qui
garantit vos droits !**

5000
FCFA l'unité*

POINTS DE VENTE AGRÉÉS




LIBRAIRIE DE FRANCE
ET LIBRAIRIES ASSOCIÉES

LIBRAIRIE CARREFOUR SILEF
ET LIBRAIRIES ASSOCIÉES

BUREAUX DE POSTE

MVCOC

GUICHET UNIQUE DU FONCIER
ET DIRECTIONS RÉGIONALES



Nous sommes à
votre écoute au

13 78
Sans Frais

et au

(+225) 01 40 22 78 78
(+225) 05 46 95 44 44
(+225) 07 07 56 45 45

NOS ACTIONS AU SERVICE DU CITOYEN
WWW.CONSTRUCTION.GOUV.CI


MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Votre **CONTRAT DE BAIL SÉCURISÉ**
à usage d'Habitation

**Bailleurs, c'est le contrat
qui protège vos biens
immobiliers !**

5000
FCFA l'unité*

POINTS DE VENTE AGRÉÉS




LIBRAIRIE DE FRANCE
ET LIBRAIRIES ASSOCIÉES

LIBRAIRIE CARREFOUR SILEF
ET LIBRAIRIES ASSOCIÉES

BUREAUX DE POSTE

MVCOC

GUICHET UNIQUE DU FONCIER
ET DIRECTIONS RÉGIONALES



Nous sommes à
votre écoute au

13 78
Sans Frais

et au

(+225) 01 40 22 78 78
(+225) 05 46 95 44 44
(+225) 07 07 56 45 45

NOS ACTIONS AU SERVICE DU CITOYEN
WWW.CONSTRUCTION.GOUV.CI

ACCIDENT DE CHANTIER SUR UN IMMEUBLE R+7

FACE AUX ACTEURS IMPLIQUÉS, LE CABINET DU MCLU SITUE LES RESPONSABILITÉS

L Le Directeur de Cabinet du Ministre Bruno Nabagné Kone, monsieur Alexandre KOUAMÉ, a eu le 13 Février, dans la salle de conférences du 17e étage de la Tour A, une réunion technique avec les acteurs impliqués dans la construction de l'immeuble R+7 dont la dalle de couverture de la rampe d'accès au sous-sol a chuté le vendredi dernier, en zone 4, dans la commune de Marcory.

éléments de soutien sur un ouvrage quelconque pour supporter des charges et éviter un affaissement), est dû au fait que l'entreprise de construction n'a pas respecté les observations du maître d'œuvre (personne physique ou morale choisie par le propriétaire de l'immeuble pour la conduite opérationnelle des travaux en matière de coûts, de délais et de choix techniques).

Prenant la parole, le responsable de l'entreprise de construction a reconnu son erreur et s'est confondu en excuses. En retour, le Directeur de Cabinet, qui a condamné fermement cette énième défaillance technique qui aurait pu être évitée, a présenté encore une fois, au nom du MCLU, ses sincères condoléances à la famille éplorée et ses vœux de prompt rétablissement aux blessés, et a promis de rendre compte au Ministre Bruno Nabagné Kone.

Aussi, il a profité de cette occasion pour inviter une fois de plus, tous les professionnels du secteur de la construction à respecter la réglementation en vigueur.

Selon monsieur Alexandre KOUAMÉ, << l'objectif de cette réunion, est de situer la responsabilité des différents acteurs impliqués dans la construction de ce bâtiment R+7, face à cet incident de chantier survenu sur le site de cet ouvrage qui dispose d'un Permis de Construire, et dont le maître d'ouvrage (le propriétaire de l'immeuble) s'est attaché les services de plusieurs professionnels (architecte, ingénieur, bureau d'études et de contrôle, etc.).>>

Après des minutes d'échanges et de questionnements, il est ressorti que cet accident de chantier, qui est la conséquence d'une défaillance technique au niveau du système d'étaisage (action de poser des pièces d'étais ou d'installer des



LUTTE CONTRE LES CONSTRUCTIONS ANARCHIQUES

DEMOLITION DE L'IMMEUBLE EN COURS DE CONSTRUCTION DONT UNE PARTIE DE LA DALLE DU 3^{ème} ETAGE A CHUTE A TREICHVILLE



La Plateforme Collaborative de Contrôle des Constructions a procédé le mercredi 15 février 2023, à la démolition de l'immeuble en cours de construction, dont une partie de la dalle du 3^{ème} étage a chuté dans la commune de Treichville, précisément à l'avenue 9 Rue 20.

L'incident s'est produit le lundi 13 février 2023, et a occasionné deux (2) blessés pris en charge par le Groupement des Sapeurs Pompiers Militaire. Selon les informations reçues, cette chute partielle de la dalle du 3^{ème} étage s'est produite lors du coulage de cette dalle. Après cet accident, des mesures urgentes ont été prises pour la sécurisation du site, afin de préserver le voisinage. À cet effet, la décision de démolir le bâtiment a été prise et actée.

Le maître d'ouvrage et le propriétaire de la parcelle seront, quant à eux, interpellés pour répondre de leurs actes devant les juridictions compétentes.

Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, à qui incombe la responsabilité administrative des constructions, n'a pas manqué à son devoir.

En effet, ce chantier de construction est connu et suivi par ses services. Des injonctions d'arrêts de travaux ont été notifiées au maître d'ouvrage par l'antenne de Plateau-Treichville pour défaut de Permis de Construire.

Il s'agit de :

- La notification du procès-verbal de constat d'infractions, le 05/07/2022, tenant lieu d'arrêt immédiat des travaux, lorsque ceux-ci étaient au stade de l'exécution de la fondation ;

- Le marquage des murs de l'immeuble, le 17 /11/2022, lorsque les travaux étaient au niveau du 1^{er} étage ;

La convocation du maître d'ouvrage le 24/ 01/ 2023, afin d'apporter à nos services, la preuve de la légalité de ses travaux suite au constat du redémarrage de son chantier ;

- La notification de la mise en demeure de démolition le 02/ 02 /2023, pour la reprise des travaux malgré le défaut de Permis de Construire.

Malgré toutes ces injonctions pour contraindre le maître d'ouvrage à se plier aux exigences en matière de construction, il a poursuivi ses travaux jusqu'à ce que survienne l'incident.

Le Ministère de la Construction, du Logement et de l'urbanisme, s'insurge devant de tels actes d'incivisme, et rappelle que les contrevenants au Code de la Construction et de l'Habitat, subiront la loi dans toute sa rigueur.

PROGRAMME D'URGENCE DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX :

LE MINISTRE BRUNO NABAGNÉ KONÉ REÇOIT UNE DÉLÉGATION DE LA BOAD



Dans le cadre de la recherche de financement pour la mise en œuvre du Programme d'urgence de construction de 25 000 logements sociaux et économiques à Abidjan intramuros et à l'intérieur du pays, le Gouvernement a introduit une requête de financement auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour une contribution de 200 milliards de FCFA au profit de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

A cet effet, en vue d'examiner le niveau de maturité des différentes composantes de cet important projet notamment ses détails techniques et financiers, une délégation de la BOAD effectue une mission d'évaluation à Abidjan, le 16 février dernier. Cette mission a permis à la délégation de la Banque Ouest Africaine de Développement de rencontrer l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'Habitat en Côte d'Ivoire (ANAH, BHCI, BNI, DGMP, AGEF, ANDE, BNEDT, CI-ENERGIES, etc.), afin de comprendre leur fonctionnement et d'apprécier leur niveau d'implication dans le projet.

Le ministre de la Construction du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Nabagné KONÉ, a eu une réunion technique avec les représentants de cette institution financière, ce mercredi 23 février 2023, à son cabinet, en vue de faire le point à mi-parcours et harmoniser leurs points dans l'optique de la relance du projet de construction de logements.

Au terme des échanges, M. Kouamé Mini Marc-Antoine, porte-parole de la délégation de la BOAD s'est dit « satisfait des rencontres avec les différentes parties prenantes ainsi que de la visite des sites devant abriter les futurs projets immobiliers, sans oublier toutes les réformes importantes faites par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le secteur de la construction... ». Des actions qui renforcent leur engagement à vouloir accompagner la mise en œuvre de projet.

Pour sa part, Bruno Koné a remercié les membres de la délégation étrangère pour l'intérêt qu'ils portent au projet présidentiel de logements sociaux, économiques et de standings et a réitéré la volonté du gouvernement de le voir aboutir pour, a-t-il ajouté, « aider à résorber le déficit de logements en Côte d'Ivoire qui s'élève à 600 mille unités par an ».



LE MINISTRE BRUNO NABAGNÉ KONÉ À “RTI REÇOIT.”

“IL FAUT ASSOCIER À TOUT PROJET DE CONSTRUCTION: UN ARCHITECTE, UN INGÉNIEUR CONSEIL, UN BUREAU DE CONTRÔLE...”

Le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme Bruno Nabagné Koné était le 28 Février 2023, l'invité de “RTI Reçoit.” Une émission de la télévision d'Etat ivoirienne. Constructions anarchiques, permis de construire, délivrances des ACD etc. tout y est passé... sans filtres. Flash-back.



RTI reçoit : La tour F présentée comme la plus grande tour de l'Afrique de l'Ouest, aujourd'hui elle fait parler d'elle pour la baisse de ses dimensions, qu'en est-il exactement ?

BNK : je vous remercie Adama Koné, et Jérôme Kouakou. Je vais aller sous trois angles pour comprendre. Pour précision, pour nous ce n'est pas l'aspect gigantesque, la plus grande tour, la taille, mais c'est l'aspect fonctionnel. Sous le premier angle, celui du maître d'œuvre délégué, la construction se déroule correctement. Le planning est respecté. Nous sommes satisfaits de l'évolution des travaux. Le deuxième angle est celui du gestionnaire du foncier. Pour toutes capitales du monde, il existe un quartier des affaires où la pression foncière est très forte. C'est le cas du Plateau. Les détails de la taille sont en discussion avec le partenaire privé et l'Etat de Côte d'Ivoire.

Nous nous attendons à la fin à une tour devrait comprendre entre 50 et 70 étages. C'est le dernier espace dans la cité administrative donc il doit être bien exploité. Il nous faut occuper de façon pertinente cet espace de sorte qu'après 10 ans, les fonctionnaires puissent trouver des locaux. Le troisième angle intervient en tant que gestionnaire du patrimoine de l'Etat, nous avons la mission de loger ceux qui travaillent pour l'Etat de Côte d'Ivoire. Nos besoins sont extrêmement importants.

Vous retrouverez partout dans la ville des directions centrales et générales dans des quartiers d'habitations, dans des villas etc. Notre souhait est de mettre toutes ces personnes dans des conditions meilleures, plus propices, plus productifs. L'utilisateur ou l'homme d'affaires de nos services ne soit pas aussi perdu et qu'il puisse retrouver tous les services au même endroit.

Les délais seront-ils tenus ?

Des discussions sont en cours. Nous espérons qu'elles vont aboutir à l'exécution des délais.

Quelle est la différence entre le plan d'urbanisme et le schéma directeur d'urbanisme ?

Le plan directeur d'urbanisme est le tracé que les urbanistes font pour occuper de la façon la plus pertinente un espace. Quand vous occupez un espace, vous allez ouvrir des voies de circulation, des commerces, des usines, des établissements publics (écoles, centre de santé, commissariat,) c'est cette répartition qui permet d'occuper de façon rationnelle un espace. Le schéma directeur d'urbanisme au-delà d'une ville. Exemple le schéma directeur du grand Abidjan qui part de Jacquerville à Bonoua, Azaguié, également le schéma directeur de Yamoussoukro.

Les effondrements d'immeubles ont connu une baisse mais le vœu de la population est d'avoir des immeubles qui restent debout

C'est notre souhait de tous les jours. Notre ambition c'est "zéro effondrement". Ceci requiert la part du gouvernement en plus de la part des populations. Nous avons accentué la communication en vue d'alerter la population sur la conduite à tenir. En réalité pour atteindre zéro effondrement, nous n'avons pas besoin de grande chose. En faisant recours à des professionnels, nous en avons l'assurance. La loi impose ce principe.

Il faut associer à tout projet de construction : un architecte, un ingénieur conseil, un bureau contrôle. La loi fait la différence entre le contrôle administratif qui concerne le ministère. Il s'agit de se rendre sur le chantier pour vérifier la légalité. Est-ce qu'il détient un permis de construire ? est-ce que les constructions sont conformes au permis de construire ? C'est ce que le ministère doit faire. La loi précise aussi la mission des contrôleurs de construction qui sont soit un ingénieur, un bureau de contrôle, un bureau de construction. Cette personne doit être qualifiée

“ La sécurité d'un bâtiment habité, relève des autorités communales, locales et préfectorales comme mentionné dans la loi. ”

pour mettre en relief les plans de qualité de l'architecte, qualifié pour s'assurer que les matériaux de construction sont de qualité, qui va vérifier le dosage du béton etc. Si cela est fait sur tous les chantiers, il y aura "zéro effondrement". Les deux effondrements en 2021 étaient en février et Mars, idem pour ceux de 2022. J'espère que ceux de 2023 seront les

derniers

Pourquoi ces deux mois reviennent ?

Difficile de répondre, nos ingénieurs sont en train de regarder de près.

Vos services ont identifié 79 bâtiments à Abidjan qui présentent des risques, pourquoi ils restent debout malgré ces risques ?

Pour rappel, notre mission au MCLU n'est pas de fuir les responsabilités mais de faire le contrôle des constructions en cours. En principe la sécurité d'un bâtiment habité, relève des autorités communales, locales et préfectorales comme mentionné dans la loi. Compte-tenu des faiblesses que nous notons sur le terrain, nous avons repris les choses en main.

Ce que nous faisons, nous alertons les autorités dont relève la responsabilité. Nous écrivons au maire concerné, et lui dire ce qu'il doit faire. Evacuer le bâtiment, faire une mise en demeure, faire des études de stabilité du bâtiment pour voir s'il faut démolir ou pas.

Depuis lors les mairies ont-elles bougé ?

Certaines mairies ont bougé, des bâtiments ont été évacués. Nous reconnaissons aussi que du boulot reste à faire. Nous souhaiterions ce travail soit collectif, en intégrant la collaboration des populations pour faire preuve de civisme. Le propriétaire qui ne prend pas sa responsabilité en cas de dégât, c'est lui le premier mis en cause.

Vos services également font-ils leur travail correctement ?

La loi dit clairement ce que le ministère doit faire et le rôle du maître d'ouvrage. Selon le Code de la construction et de l'habitat, Loi du 26 juin 2019.

« Art.33.- Le contrôle des constructions, après l'obtention du permis de construire, est effectué, par les ingénieurs-conseils, ci-après dénommés Le contrôleur des constructions est commis par le maître d'ouvrage. Art.36.

- Le maître d'ouvrage doit se conformer aux recommandations du contrôleur des constructions. Ce dernier peut faire arrêter le chantier si le maître d'ouvrage refuse de se conformer aux prescriptions qui visent à garantir la stabilité du bâtiment.

Art.37.- Le contrôleur des constructions est responsable des malfaçons et incidents dus au mauvais contrôle de la réalisation des travaux. Toutefois, le contrôleur de construction demeure le responsable de la stabilité du bâtiment. » Il revient à chaque citoyen d'appliquer la Loi.

En 2022, des contrôles sur 141 programmes immobiliers ont relevé que seulement 18 avaient une autorisation, comment cela peut-il s'expliquer ?

Nous comptons aujourd'hui au moins une cinquantaine de promoteurs immobiliers agréés. Dans la ville d'Abidjan, nous avons besoin d'habitats, notre volonté n'est pas de freiner ces constructions. Les constructions au rez-de-chaussée ne présentent pas trop de risques.

Nous amenons ces personnes à régulariser leurs situations. Nous sommes en train de corriger en sorte que vous ayez ces chiffres de façon transparente.

Vous avez accru vos contrôles de chantiers de 2626 en 2020, 9667 en 2021, et de 14186 en 2022, est-ce à dire que vous avez suffisamment de moyens ?

Nous avons obtenu plus de moyens en mai 2022. Nos effectifs ont été accrus. D'une cinquantaine de contrôleurs, nous sommes passés à 200 contrôleurs aujourd'hui.

En termes de proportion par rapport au nombre de chantiers ?

Dans la ville d'Abidjan, il faut compter entre 25 000 et 30000 constructions en cours. Certaines ont démarré, il y a 20 ans. Avec nos moyens contrôler toutes les constructions dans la ville d'Abidjan. Nous insistons pour que tous ceux qui ont la volonté de construire se fassent établir le permis de construire.

Est-ce que la brigade de contrôle dispose de moyens fiables

Compte tenu du nombre d'actes d'incivisme ce n'est pas important. En situation où les citoyens respectent la loi, 200 personnes c'est énorme. Le travail est ardu. Nous avons des maîtres d'ouvrage qui jouent à cache à cache. Ils se lèvent pour poursuivre les travaux une fois qu'on tourne le dos.

“ Des promoteurs véreux prennent de l'argent avec des souscripteurs, mais ne réalisent pas les projets et ne construisent aucune maison. Nous avons décidé de faire les contrôles dont nous précisons que c'est la première fois. ”

Combien d'hommes pour être efficace ?

La solution n'est pas d'avoir 2000 personnes mais de respecter la loi. On pourra faire attribuer d'autres tâches à ces fonctionnaires qui le font.

Pourquoi ne pas exiger le nom du maître d'ouvrage et de l'ingénieur conseil avant la délivrance du permis de construire des projets complexes ?

Le maître d'ouvrage est connu puisque c'est lui qui fait la demande du permis. A la demande il est accompagné d'un architecte. Dans la délivrance, il lui sera notifié qu'il faut recourir à un ingénieur contrôle. La difficulté de fonctionnement pour certains ingénieurs est qu'ils commencent la facturation alors que le Permis de Construire n'est pas encore délivré. Aujourd'hui, notre contrôle consiste à vérifier le recours d'un ingénieur conseil selon une échelle des risques indiqués dans nos textes.

Le contrat de bail à usage d'habitation, est ce que la décision prise par le Gouvernement de limiter à deux mois de caution et deux d'avances est respectée ?

Nous recensons une centaine de plaintes, il y a trois à quatre ans. Aujourd'hui nous recensons zéro plainte. Dans la presse et sur les réseaux sociaux, le constat est identique. Le dispositif mis en place est fait pour dissuader ceux qui voudraient tricher. Il s'agit de quoi. Un contrat type reprend toutes les dispositions de la loi. En premier lieu, la signature du contrat type entre le locataire et le propriétaire. Tout franc indument perçu est pénalisé trois fois. Quand on est responsable on évite ce risque. Des personnes portent cette accusation mais sont souvent incapables de justifier. N'hésitez pas à dénoncer sur le 1378.

Le cadastre a-t-il la possibilité de rejeter un dossier d'ACD ?

La procédure débute chez nous. Puis le dossier est transmis au ministre du Budget pour immatriculer la parcelle. A l'immatriculation, ils peuvent se retrouver face à une difficulté. Par

“ N'achetez pas de terrains sur la base d'une simple attestation villageoise. Tous les lotissements approuvés sont en ligne. La vérification est disponible auprès de nos services. ”

exemple sur une parcelle qui est préalablement immatriculée.

C'est courant parce que nous sommes passés par plusieurs phases de délivrance des titres de propriété. Dans le passé il fut un moment où les lettres d'attribution sont été délivrées par plusieurs personnes. Les attributions pouvaient se faire par le cadastre ou la conservation foncière. Une fois que le cadastre fait le bornage contradictoire, la visite sur le terrain, l'immatriculation de la parcelle etc. une fois que toutes les étapes sont effectuées, le dossier revient chez nous pour la signature de l'ACD.

Avec la forte pression urbaine, dispose-t-on encore de terrains à Abidjan ?

Des terrains sont disponibles. Malheureusement, beaucoup de litiges existent. Soit au niveau de la limitation des terroirs, soit pour des problèmes de chefferie, ou encore des ventes d'un même terrain à plusieurs personnes.

Aujourd'hui la dématérialisation de la base domaniale est effective. Auparavant, c'était des documents en papiers, qui progressent au fur et à mesure pour basculer au numérique. Force est de reconnaître que beaucoup a été fait. Certaines populations pensent toujours que c'est le MCLU quelques années en arrière à cause des litiges rencontrés. Ceux qui procèdent normalement ne sont pas concernés par les terrains litigieux.

N'achetez pas de terrains sur la base d'une simple attestation villageoise.

Tous les lotissements approuvés sont en ligne. La vérification est disponible auprès de nos services. Un guide est également conservé à la chefferie villageoise.

Une autre évolution qui va révolutionner le système est le titrement massif.

Il va permettre dès qu'un lotissement est approuvé de titrer l'ensemble des parcelles du lotissement.

C'est pour éviter que chacun des acquéreurs ne se déplace pour venir vérifier auprès des services. Cela conclut un gain de temps et la facilitation pour les usagers.

INTERVIEW

Il faut sept étapes pour l'obtention d'une ACD. Vous traitez en moyenne 2000 dossiers par mois, pourquoi la procédure de l'ACD est si longue ?

Elle était longue. Mais nous faisons l'effort de la raccourcir. 66 % des ACD délivrées depuis 2013 l'ont été sur ces trois dernières années. Nous avons fixé comme objectif à ne pas dépasser plus de 2000 ACD par mois en traitement. A la fin du mois de janvier, nous étions à 2800 ACD. Une action est en cours pour revenir à

Le demandeur fera la demande au Guichet Unique du Foncier. La deuxième étape sera de vérifier la situation domaniale, c'est-à-dire, à quel moment elle est rentrée dans le domaine privé de l'Etat ? Après ce contrôle, le transfert se fait à la conservation foncière et au cadastre. A ce niveau

le délai sera fortement raccourci puisque il n'y aura plus de bornage contradictoire. Si nous sommes dans le titrement massif, nous aurons automatiquement tous les titres du lotissement en question. Après avoir passé cette



2000 ACD. L'accélération va s'amplifier en plus de la sécurisation.

2021, 11000 ACD délivrés, 2022, 12200 ACD, avec les nouvelles nous tendons vers combien ?

Avec la digitalisation, malgré nos efforts nous irons de l'avant. Dans le SIGFU nous avons la possibilité de traiter 100 000 demandes par an. Une trentaine de demandes environs pour les prochaines demandes.

Quelles sont les étapes pour obtenir un ACD ?

“ Nous vous rassurons que notre procédure fera très peu recours à l'intervention humaine. Entre un et trois mois, nous serons capables de délivrer un ACD ”

étape, il peut aller payer les frais d'enregistrement et de publication.

Plusieurs personnes passent par les intermédiaires. Il faut noter que de 2013 à aujourd'hui, ce sont plus de 50 000 demandes d'ACD qui ont été rejetées. Plus de la moitié n'ont jamais été retirées. Le demandeur pense toujours que le dossier est en traitement. Mais un intermédiaire profite de la situation mais n'informe pas le requérant que sa demande a été rejetée.

Après l'obtention de l'ACD, il faut obtenir le permis de construire, la communication sur l'ACD est accentuée au point où le permis est négligé, les propriétaires commencent à construire.

Ceux qui le font ont d'autres raisons. Nous recommandons fortement le permis de construire avant de construire. La première chose demandée est votre titre de propriété. Votre premier risque est de construire sur un terrain qui ne vous appartient pas. Il n'y a pas de logique à aller construire sur une propriété dont vous n'êtes pas sûrs d'être le propriétaire.

Le permis de construire c'est 21 jours. Vous avez un an pour mettre le terrain en valeur. Après deux ans, si vos travaux n'ont pas débuté, vous devez redemander un nouveau permis car les règles peuvent avoir changé. Tout ceci n'est pas fait pour gêner les ivoiriens, c'est de faire en sorte que nous ayons un cadre de vie sain et agréable qui prennent en compte les règles d'urbanisme. La ville est un facteur de production, il faut créer les conditions avec les règles d'urbanisme. Sur 189 villages dénombrés dans le grand Abidjan, 45 ont été délimités.

Il y a deux ans, le nombre de villages n'était pas connu, le problème de délimitation était réel. Vu le problème de litige provenant des terroirs villageois, nous avons jugé opportun de délimiter les villages du grand Abidjan pour qu'on sache le terroir sur lequel un chef a le droit de signer. Nous sommes à 45 parce qu'il vient de démarrer.

Les logements sociaux reprennent, quel est votre regard sur ce projet ?

Nous avons courageusement mis sur la table toutes les insuffisances. Des benchmarks ont été faits, des pays qui ont réussi en Afrique. C'est la réforme entamée en 2022. Des décisions importantes ont été prises. La création de l'Agence Nationale de l'Habitat. Tout simplement l'Etat n'a plus vocation à être constructeur, mais nous avons besoin quelqu'un qui contrôle toutes ces actions. Notre ambition est d'attribuer les maisons à ceux qui en ont besoin de l'obtenir. Des problèmes ont été perçus au niveau du financement, celui qui n'a pas de compte bancaire à cause de ses revenus irréguliers ne pouvait pas bénéficier. 80% de la cible était exclue. Nous avons mis en place le Fonds de Garantie sociale. Sa mission sera d'aider cette catégorie sociale sans revenu régulier, ou non bancarisée mais qui a la possibilité de payer un loyer soit en location-vente de souscrire.

Dans les réformes, sont intégrées la location-vente, la location simple aussi. Car tout le monde ne peut et ne veut pas être propriétaire. 15 000 souscripteurs réels dans les effectifs. Nous avons 200 000 personnes qui ont besoin d'un logement confortable. La fin des logements de la Sogefia et de la Sicogi ont créé une augmentation des loyers. Notre ambition est de réguler les

nouveaux loyers. Les critères d'obtention seront bien étudiés. Aucune maison n'est sortie de terre à Songon Kassamblé, à Abobo, des souscripteurs attendent d'être remboursés, pas d'électricité à Songon Kassemblé. Les populations se plaignent sur le fait d'avoir souscrit et de n'avoir rien vu. Dire qu'on a rien vu n'est pas vrai. A la date d'aujourd'hui (28 février), nous sommes à 30 000 logements. La liste est disponible site par site. Vous pouvez vous rendre à Songon, vous verrez de l'électricité, de l'eau. Sur les 15 000 souscripteurs, certains n'ont pas soldé le montant de leur acquisition. L'autre chose à comprendre ce n'est pas l'Etat qui produit. Ce sont les promoteurs privés qui construisent.

Mais au niveau du remboursement, il n'y a aucun problème, ils seront remboursés.

Nous sommes à :

-2575 demandes de remboursement, soit 6 Milliards 607 000

-1926 remboursements effectués, 4 Milliards 900 000

-143 remboursements en instance au MCLU c'est-à-dire le chèque a été reçu de la banque du promoteur en vue d'être livré à l'acquéreur.

A notre prise de service, nous avons constaté effectivement à Songon, un manque des équipements en eau, électricité, assainissement, identique pour la cité ADO à Yopougon. Mais tout ceci a été corrigé désormais ces quartiers sont équipés. Pour le futur nous n'allons plus commettre ces erreurs. A Ahoué sur la route d'Alépé, le nouveau programme, nous avons débuté par les VRD. Nous annonçons la remise de 5000 clés aux acquéreurs sous la présidence du Premier Ministre à Songon.

Le nouveau programme c'est 25 000 logements, vous dites que vous cherchez 500 milliards pour la réalisation, les ivoiriens doivent encore attendre ?

Ces programmes sont réalisés par le secteur privé. Nous avons travaillé avec le Gouvernement sur l'aspect financier. Des requêtes de financement de l'Etat ont été adressées à des bailleurs. Certains ont répondu favorablement. Ces fonds seront mis à la disposition de la BHCI pour la gestion.

Un mot sur l'adressage des rues, pourquoi le choix d'Abidjan sud ?

L'adressage manquait à l'embellissement d'Abidjan, nous avons démarré l'an dernier, ce modèle est inédit. Les seuls projets d'adressage auparavant concernaient les voies de circulation. Nous avons opté cette fois-ci jusqu'au lot d'occupation dans toute la zone d'Abidjan, la zone 1 Treichville, Marcory, Koumassi, Port-Bouët et la zone 2 ; Plateau, Adjamé sont entièrement achevées. La zone 3 Cocody et Bingerville est en cours. Les délimitations vont refléter notre histoire, notre vécu etc.



MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION,
DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME

Votre contrat de bail **sécurisé**

à usage d'habitation

est disponible !



* CET ARTICLE EST VENDU PAR PAIRE (1 exemplaire pour le bailleur 1 exemplaire pour le locataire)

Points de vente agréés



LIBRAIRIE DE FRANCE
ET
LIBRAIRIES ASSOCIÉES



MAIRIES



BUREAUX DE POSTE



LIBRAIRIE CARREFOUR
ET
LIBRAIRIES ASSOCIÉES



GUICHET UNIQUE DU FONCIER
ET
DIRECTIONS REGIONALES

NOS ACTIONS AU SERVICE DE L'USAGER

CONTRAT DE BAIL À USAGE D'HABITATION

Le Ministre ivoirien de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, Bruno Nabagné Koné, a indiqué à ce sujet que les propriétaires de maison qui ne se conformeront pas à la loi sur le bail à usage d'habitation, qui fixe le loyer à deux

mois d'avance et deux mois de caution, s'exposent à une sanction de 300% sur le trop-perçu. A l'en croire, le dispositif est fait pour dissuader tous ceux qui veulent tricher. Ce contrat type reprend, selon lui, toutes les dispositions pertinentes de la loi qui protège les deux parties, notamment le bailleur et le locataire.

Tous les deux ont intérêt, explique-t-il, à aller vers ce contrat. « Si la disposition des deux mois de caution et deux mois d'avance n'est pas respectée, tout franc indument perçu est pénalisé à 300% de pénalité. Pour pénaliser quelqu'un (un bailleur), il faut produire un reçu. En la matière le numéro vert est le 1378 », a exposé Bruno Nabagné Koné.

En la matière le numéro vert est le 1378
»,
a exposé Bruno Nabagné Koné.

LE MINISTRE BRUNO NABAGNÉ KONÉ A PRÉSENTÉ SES VŒUX DE NOUVEL AN À PLUSIEURS COLLABORATEURS DE SON DÉPARTEMENT MINISTÉRIEL





Le Ministre Bruno Nabagné KONÉ a présenté ses vœux de nouvel an, à plusieurs collaborateurs, en leur rendant une visite surprise, au bureau chacun.

En effet comme il est de coutume en début d'année la reprise du service dans les administrations et les services, est marquée par les cérémonies de présentation de vœux entre la hiérarchie et les collaborateurs.

Au Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme, c'est tout le contraire, car le Ministre Bruno Nabagné KONÉ a décidé cette année encore de commencer par des visites de proximité auprès de ses collaborateurs pour s'enquérir de leur état d'esprit à l'entame de la nouvelle année.

"Bonne année à vous! Meilleurs vœux! "ou encore" Comment ça va? Vous êtes au Ministère depuis combien de temps ? Êtes-vous contents de travailler ici?"

s'exprimait ainsi un Bruno Nabagné Koné visiblement heureux de l'accueil chaleureux à lui réserver par des agents honorés de voir un Ministre se déplacer jusqu'à eux.

Parti des bureaux du 17e à ceux du 15ème en passant par le 16ème étage de la Tour A, et les bureaux de l'Annexe du Guichet de la cité Administrative au Plateau, ce sont successivement le Directeur de Cabinet M. KOUAME Alexandre, le Directeur de Cabinet Adjoint M. Gba Téan, la Chef de Cabinet Mme Salimata Dembelé-Diarra et l'ensemble des agents occupant ces trois paliers et l'annexe du Guichet qui ont bénéficié de cette visite surprise du Ministre de la Construction.

REPORTAGE

